

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-273**

Lecture Publique

Médiathèques de Roannais Agglomération  
Roanne, Mably,  
Le Coteau, Mayollet

Partenariat avec le Département de la Loire  
(Direction départementale du livre et du  
multimédia)

Convention

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	<b>06 SEP. 2023</b>
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, stipulant notamment que « Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture » et que les bibliothèques départementales ont pour missions de « favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération notamment les compétences facultatives « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » d'une part et « action culturelle – lecture publique » d'autre part ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoirs au Président pour approuver les conventions de « coopération » sans engagement financier, en numéraire et en nature de la communauté d'agglomération ;

Considérant que le projet intercommunal de lecture publique s'appuie sur l'offre de services des Médiathèques d'intérêt communautaire, dites Médiathèques de Roannais Agglomération, dont le rayonnement s'opère sur l'ensemble du territoire ;

Considérant le Schéma de Lecture Publique 2021-2027 du Département de la Loire, qui entend renforcer la mise en réseau des bibliothèques ;

Considérant, qu'à ce titre, la Direction départementale du livre et du multimédia apporte son concours à l'initiative de Roannais Agglomération par une expertise, une offre de formation, la mise à disposition d'outils d'animations et ponctuellement, de collections, dans le cadre d'une convention de partenariat et d'objectifs ;

**DECIDE**

- D'approuver la convention de partenariat et d'objectifs conclue avec le Département de la Loire relative à la lecture publique ;
- De préciser que cette convention, sans engagement financier, prend effet à compter de sa signature jusqu'à la fin du Schéma de lecture publique, soit le 31 décembre 2027.

*Par délégation du Conseil communautaire*



*Le Président*  
**Yves NICOLIN,**  
*Maire de Roanne*